

ADMISSION POST BAC

APB, un moyen de triage profondément injuste : l'exemple des STAPS

→ par Anne Roger et Pierre Chantelot, membres du secrétariat national

Le portail national de coordination des admissions dans l'enseignement supérieur, dit « APB » (pour Admission Post Bac), a été généralisé en 2009 pour recueillir les vœux d'orientation des lycéens. Le système engendre des défaillances régulières qui relèvent parfois de l'absurdité pratique ou, plus grave, de véritables gâchis d'orientation pédagogique. Le cas de la filière STAPS l'illustre de manière saisissante.

Peu importe que le lycéen dispose d'un dossier scolaire et/ou d'un dossier sportif de qualité puisque in fine la sélection des candidats se fait de manière purement aléatoire, via un tirage au sort informatique. » Ainsi s'exprime un responsable de la licence STAPS (sciences et techniques des activités physiques et sportives) à Lyon 1, soulignant la profonde injustice dont sont victimes les lycéens souhaitant poursuivre leurs études supérieures dans la filière STAPS depuis quelques rentrées. Le logiciel APB ne résout rien, il crée des situations complètement absurdes et hors de tout entendement. En cas de sureffectif par rapport aux capacités d'accueil définies, un tirage au sort aléatoire est organisé, ce qui aboutit de fait à l'exclusion des élèves à très bon profil et à l'acceptation d'autres condamnés à l'échec. À Lyon 1 par exemple, il s'agit de faire un tri parmi les plus de 1 000 candidatures pour intégrer la L1.

L'ALÉATOIRE COMME PRINCIPE D'ORIENTATION

Ce nombre et cet exemple mettent en évidence les dérives et l'aberration du système puisqu'il dessaisit les étudiants de leur avenir. « Avec ce système d'APB, les lycéens ne sont plus maîtres de leur orientation, ils ne peuvent que mettre l'UFR STAPS en vœu 1 et croiser les doigts en espérant être tirés au sort afin de suivre une formation universitaire qui, pour certains, est une réelle vocation ou la seule réellement souhaitée. » Quel désarroi n'est lors que ce choix n'est pas retenu ! « Nous avons chaque année des parents et des étudiants en larmes au téléphone nous suppliant d'infléchir les choix, précise encore un responsable d'une autre université. Il est très difficile psychologiquement et affectivement de supporter cette réalité, surtout lorsqu'elle

repose sur une profonde injustice et qu'elle ne peut être justifiée. » Certains étudiants se retrouvent en effet par défaut dans une autre filière avec une motivation déjà bien amoindrie, quand d'autres sont finalement en STAPS sans réel projet professionnel, pour abandonner au bout de quelques mois leur année universitaire... Cherchez l'erreur !

UNE RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE QUI PEUT CÔÛTER CHER

Comme le souligne le responsable des L2 à l'UFR STAPS de Lyon 1, « si les lycéens habitent par exemple à 20 kilomètres de Villeurbanne, mais en Isère, ils n'ont, me semble-t-il, aucune chance d'être pris sur notre UFR mais devront se diriger sur Grenoble ». En effet, du fait des capacités d'accueil définies, le recrutement est limité au Rhône et à l'Ain, et certains élèves très proches de cette zone géographique, mais domiciliés dans l'Isère ou la Loire, sont exclus de l'inscription. En conséquence, les frais de déplacement, de location d'appartement, etc. deviennent lourds à supporter sans des systèmes de bourses adaptés et amènent certains lycéens à renoncer à leur candidature faute de moyens suffisants.

UNE INVITATION AU DÉTOURNEMENT DU SYSTÈME

Par ailleurs, tous les ans lors des différents salons de l'étudiant, les collègues représentant les formations sont très sollicités par les lycéens et leurs parents, qui tentent de connaître les failles du système et cherchent à optimiser leurs chances d'être sélectionnés. « Mais comme nous n'avons pas la main sur le système informatique, nous ne pouvons rien faire à part leur conseiller de faire, pour ceux qui le peuvent, un dossier de sportif de haut niveau », conclut l'un

Un problème d'orientation, ça refroidit !



© Claude Pobiland / Flickr.com

des responsables du STAPS de Lyon 1. L'autre conséquence est la multiplication de demandes de réorientation via la procédure Ciell2 (déconcentrée au niveau des établissements) pour intégrer une L1 ou une L2 en janvier ou pour la rentrée suivante, mais rares sont ceux qui ont une chance d'être admis car les places sont très limitées. « C'est ainsi avec regret que nous devons refuser des candidatures qui seraient pertinentes (par exemple des jeunes nutritionnistes diplômés qui voudraient valider un diplôme universitaire en entraînement sportif) mais qui ne pourront jamais rentrer en formation chez nous, faute de places pour des étudiants qui ne sont pas déjà issus d'une filière STAPS d'une autre UFR de France », déplore ainsi ce collègue.

Reste que l'orientation n'est pas l'alpha et l'oméga de la démocratisation de l'enseignement supérieur, laquelle implique d'augmenter le nombre et le niveau des aides aux étudiants (allocations d'études pour toutes et tous). L'orientation devrait être conçue comme un processus depuis la classe de 3^e : un accompagnement continu permettrait des bifurcations éventuelles et serait préférable à une échéance unique au travers du dispositif couperet APB, lequel devrait être revu pour mieux tenir compte des critères de choix géographique et de filières effectués par les futurs étudiants. ●

« Avec ce système d'APB, les lycéens ne sont plus maîtres de leur orientation. »